



Saison sportive 2024-2025

Commission de Discipline

PROCES VERBAL N°12

SEANCE DU

MARDI 07 JANVIER 2025

MEMBRES DE LA COMMISSION :

Mrs / Maître KALI Mehdi	Président
MAHIEDDINE Oussama	Membre
ATTAB Mohammed	Membre
KHINACHE Réda	Secrétaire



Traitement des Affaires :

Nationale 2 :(5eme Journée)

Affaire N°28: Rencontre ARB TISSEMSILT – AF BOU ISMAIL du 04-01-2025

-Après lecture de la Feuille de Match de la Rencontre sus citée

-Après lecture des rapports des Officiels de Match ,

Attendu que la rencontre de Championnat ARB TISSEMSILT – AF BOU ISMAIL du 04-01-2025 programmée le Samedi 04.01.2025 à la Salle KHEMISTI , n'a pas eu sa durée réglementaire .

-Attendu que AF BOU ISMAIL a abandonné la salle de jeu à la 16eme minute de la seconde mi temps alors que le score était de Cinq (05) Buts à (01) en faveur de l'Equipe ARB TISSEMSILT.

-Attendu que l'arbitre Directeur a procédé aux dispositions réglementaires concernant l'arrêt de la rencontre et après avoir pris acte de l'abandon de la salle de l'Equipe AF BOU ISMAIL , annula la rencontre conformément à ses prérogatives que lui confèrent les Lois .

-Attendu qu'il y a lieu de considérer que sur l'arrêt définitif de la rencontre de Championnat National 2 de Futsal ARB TISSEMSILT – AF BOU ISMAIL du 04-01-2025 , qu'il s'agit d'un abandon de terrain délibéré de l'Equipe AF BOU ISMAIL .

Attendu qu'en application de l'article 59- Alinéa 1 du Règlement de Championnat de Futsal , « Si une équipe d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions désignées »

- Attendu que le club AF BOU ISMAIL encourt l'application de la sanction de l'article 59 -Phase Aller du Règlement de Championnat de Futsal

Par ces motifs et de ce qui précède la Commission décide :

(Application de l'Article 59 – Phase Aller et Art 62 du Règlement de Championnat de Futsal)

Match perdu par pénalité à l'Equipe AF BOU ISMAIL pour en attribuer le gain du match à

l'Equipe ARB TISSEMSILT qui marque trois (3) points et un score de cinq (05) buts à zéro (00)

Défalcation d un (01) Point au club AF BOU ISMAIL

Dix Mille Dinars d'amende (10.000 DA) au club AF BOU ISMAIL.

Affaire N°29: Rencontre CS BIRMOURADRAIS – ES BOLOGHINE du 01-01-2025

MANI ABDEREZAK Ln° J0679 –CSB –Avertissement JEU DANGEREUX.

MEKIDECHE YOUCEF Ln° J0673 –CSB –Avertissement JEU DANGEREUX.

BELLABIOD KHEIREDDINE Ln°J0665 – CSB –Avertissement Comportement Anti Sportif .

ZELLAGUI ABDELMALEK Ln° J0670 –CSB–Avertissement Contestation de Décision.

Sanction : une Amende de 10.000,00 DA

CS BIRMOURADRAIS: Conduite Incorrecte de l'Equipe Sanction Amende 1.000,00 DA Art 127.

Affaire N°30: Rencontre RC AIN MLILA – HF BBA du 03-01-2025

KHOUNI ALAEDDINE Ln° J0467 – RCA –Avertissement JEU DANGEREUX.

Affaire N°31 : Rencontre RC EL EULMA – EJ EL EULMA du 03-01-2025

BOUSSADIA AMINE Ln° J0632 – EJE –Avertissement Contestation de Décision.

Sanction : une Amende de 10.000,00 DA

Affaire N°32 : Rencontre RC NAAMA – 03 FA SBA du 04-01-2025

ABDI MOHAMED Ln° J0460 –3FA –Avertissement JEU DANGEREUX.

BOURASSE ABDELKADER Ln°J0406 – 3FA – Avertissement Comportement Anti Sportif

KADDOURATE ABDERRAHMANE Ln°J0847 – 3FA – **Joueur Exclu Mauvais Comportement en fin de partie Sanction: (02) Matches de Suspension dont (01) match avec sursis .**

03 FA SBA : Conduite Incorrecte de l'Equipe Sanction Amende 1.000,00 DA Art 127.



COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
DIVISION NATIONALE 2— 5eme Journée

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
CS BIRMOURADRAIS	3	1	
US ROUIBA			
ES BOLOGHINE			
ARB TISSEMSILT			
AF BOU ISMAIL			
MC ALGER			
OR ABADLA			
3FA SIDI BEL ABBES	1		1
JSM TLEMCEN			
TS MAGHNIA			
RC NAAMA			
RC EL EULMA			
EN BATNA			
EJ EL EULMA		1	
RC AIN MLILA	1		
HF BBA			
AT MSILA			
MC OUM MERIEM			
SP HASSI MESSAOUD			
TS EL KSOUR			
ESL MENIAA			
RC MEGHAIER			
TOTAL	6	2	1

Le Président de la Commission de Discipline
Maître KALI Mehdi

